

**COMPTE RENDU DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance ordinaire 22 novembre 2021 à 20 h 30**

Date de convocation : 15 novembre 2021

Ordre du jour :

- ✓ Approbation du compte rendu
- ✓ EGLISE : restauration
- ✓ MAIRIE : mise en accessibilité
- ✓ SALLE POLYVALENTE : rénovation
- ✓ Renouvellement contrats à durée déterminée
- ✓ Achat de matériel
- ✓ Numérisation et logiciel cimetière
- ✓ Sollicitations développeurs éoliens
- ✓ Questions diverses

Présents : Alain BERTIN, Bruno GORUCHON, Mauricette MORISSEAU, Lise VIGÉ, , Nathalie DEPRÉ, Patrick HERMAND, Marie-Noëlle MOURÉ, Emmanuel GUÉRIN, Romaric QUINTARD, Dominique DUVAL, David GRATTON. Pierre SOULARD, François BERTHELOT.

Absents excusés : Julien BLASAC, Jean-Luc BOULBÈS.

**Conseillers en exercice 15**

**13 présents**

**13 votants**

Secrétaire de séance : Lise VIGÉ

Approbation du compte rendu de la dernière séance

### **EGLISE**

Recherche des décors peints en cours.

### **MAIRIE**

Marché public en ligne depuis le 27 octobre 2021 remise des offres le 26 novembre à midi

Des entreprises font des visites

DETR 2022 avant le 10 janvier 2022

Un lot supplémentaire le désamiantage (obligation)

### **SALLE POLYVALENTE**

En attente du permis de construire de l'architecte

DSIL dépôt dossier avant le 31 mars 2022

### **RENOUVELLEMENT DES CONTRATS A DUREE DETERMINEE**

*Renouvellement du contrat à durée déterminée pour l'accueil à l'agence postale communale.*

Monsieur le maire fait savoir que le contrat à durée déterminée pour l'accueil à l'agence postale communale arrive à échéance le 3 janvier 2022

Vu l'accord de Mme METAYER pour le renouvellement de son contrat pour un an.

Après en avoir délibéré le conseil décide :

- ✓ de renouveler pour un an le contrat (conformément à l'article 3, alinéa 4 et suivants de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984) de Mme METAYER pour l'accueil à l'agence postale communale à compter du 4 janvier 2022.

- ✓ L'agent contractuel sera rémunéré sur la base de l'indice brut 354, indice majoré 333 de la grille de la Fonction Publique Territoriale, pour une durée annuelle de 813 h (soit 17,71/35<sup>ème</sup>) sera affilié au régime de la sécurité sociale, à l'ASSEDIC et à l'IRCANTEC.
- ✓ D'autoriser le maire à signer le contrat de travail et tous les documents nécessaires à ce dossier

Les crédits seront inscrits au budget

Vote            pour 13            contre 0            abstention        0

*Renouvellement du contrat à durée déterminée pour l'entretien des locaux de la mairie*

Monsieur le maire fait savoir que le contrat à durée déterminée pour l'entretien des locaux de la mairie arrive à échéance le 31 janvier 2022

Vu l'accord de Mme DUPIN pour le renouvellement de son contrat pour un an.

Après en avoir délibéré le conseil décide :

- ✓ de renouveler pour un an le contrat de Mme DUPIN (article 3-3 3° de la loi du 26 janvier 1984) d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe, à compter du 1<sup>er</sup> février 2022.
- ✓ L'agent contractuel sera rémunéré sur la base de l'indice brut 355, indice majoré 333 de la grille de la Fonction Publique Territoriale, pour une durée 2 h par semaine (soit 2/35<sup>ème</sup>) sera affilié au régime de la sécurité sociale, à l'ASSEDIC et à l'IRCANTEC.
- ✓ D'autoriser le maire à signer le contrat de travail et tous les documents nécessaires à ce dossier

Les crédits seront inscrits au budget

Vote            pour 13            contre 0            abstention        0

**ACHAT DE MATERIEL**

Monsieur le maire fait part au conseil que le batteur pâtissier à la boulangerie de Varaize a été réparé à plusieurs reprises et demande l'acquisition d'un nouveau batteur pâtissier.

Monsieur le maire présente plusieurs devis

Après en avoir délibéré, le conseil décide :

- ✓ D'acquérir un nouveau batteur pâtissier à l'entreprise LA MAISON FMF pour un montant de 4690 € HT soit 5628 € TTC
- ✓ D'autoriser le maire à signer tous les documents nécessaires à ce dossier.

Les crédits seront inscrits au budget au chapitre 21

Vote            pour 13            contre 0            abstention        0

*Broyeur de branches*

Bruno GORUCHON propose d'acheter un broyeur de branches et présente plusieurs devis.

Après en avoir délibéré le conseil demande si utile d'acheter

Et propose d'en louer un cette année pour se rendre compte de l'utilité.

*Abri bus*

Après avoir téléphoné Bruno GORUCHON fait savoir que l'abri bus sera livré début janvier.

## **CIMETIERE**

Monsieur le maire propose de faire numériser le cimetière (car beaucoup d'écart entre le plan actuel et la réalité sur le terrain) et donc de changer de logiciel cimetière.

Après en avoir délibéré le conseil accepte les demandes de devis pour ce dossier.

## **SOLLICITATIONS DES DEVELOPPEURS EOLIENS**

Monsieur le maire fait savoir au conseil que plusieurs entreprises sollicitent d'autres implantations d'éoliennes sur le territoire communale pour parvenir aux obligations 2030 fixées par l'Etat en matière de production d'énergies renouvelables.

Monsieur le maire demande un vote pour savoir si le conseil accepte la création d'un autre parc éolien

Vote

3 abstentions

3 pour

7 contre

## **QUESTIONS DIVERSES**

4500€ HT de réparation de l'élagieuse (rotor cassé !)

### *Signalétique*

Le Département a changé les panneaux villages (Bois Bourrus)

Le panneau lieu-dit Bois Racot et le panneau directionnel Bois Racot (volés) sont commandés.

Carrefour rue du verdon et rue de Monpitant

Plante invasive sur la départementale, la DI a brûlé l'ambrosie

Travaux gravillonnage terminés (travail soigné)

Sapins pour décoration des rues commandés

La secrétaire de mairie devrait prendre sa retraite au plus tard le 1<sup>er</sup> juillet 2023

Penser au recrutement.

Séance levée à 22 h 30

Le Maire

le secrétaire de séance

Les conseillers